**N° 6699**

**PROPOSITION DE LOI**

**relative à l’organisation d’un référendum national sur l’ouverture du mariage et de l’adoption aux couples de même sexe**

**Résumé**

La proposition de loi vise à organiser un référendum sur l’ouverture du mariage et de l’adoption aux couples de même sexe.

La Chambre des Députés a voté les réformes du droit au mariage pour tous les couples et l’ouverture de l’adoption aux couples de même sexe en date du 18 juin 2014 et la dispense du second vote constitutionnel fut accordée par le Conseil d’Etat le 26 juin 2014.

La loi a été publiée le 17 juillet 2014 au Mémorial A n° 125 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Force est de constater que la réforme du droit du mariage a fait l'objet d'un large débat public s'étalant sur deux périodes législatives.

Tous les partis politiques ont pris position dans leurs programmes électoraux de 2013, les électeurs étant donc parfaitement au courant de l'attitude des uns et des autres lors des élections des membres de la Chambre des Députés.

Le résultat du vote sur la loi du 4 juillet 2014 ne fait que refléter les programmes politiques des différents groupements politiques. Dans ces conditions, le recours au référendum ne s'impose pas. Remettre en cause une loi déjà entrée en vigueur créerait par ailleurs une insécurité juridique dangereuse.